



COMPETITIONS REGIONALES

ANNEXE 3

2^{ème} SERIE

3^{ème} SERIE

SAISON 2017 - 2018

Annexe 3 – Catégories : 2^{ème} SERIE et 3^{ème} SERIE

Nombre d'associations qualifiées pour le Championnat de France :

2 ^{ème} Série – qualifications directes :	6
2 ^{ème} Série – barragistes :	1
3 ^{ème} Série – qualifications directes :	3
3 ^{ème} Série – barragistes :	1

Organisation de la compétition :

- Pour la 2^{ème} Série :

En **2 poules de 10 clubs** composées :

*- des associations classées de **61 à 80** au classement général territorial des clubs à l'issue de la saison 2015-2016 pour la **catégorie 2^{ème} Série**.*

- Pour la 3^{ème} Série

En **2 poules de 9 clubs** composées :

*- des associations classées de **81 à 98** au classement général territorial des clubs à l'issue de la saison 2015-2016 pour la **catégorie 3^{ème} Série**.*

La répartition des associations dans les poules tient compte des impératifs sportifs et géographiques liés aux associations invitées pour évoluer dans ces catégories.

Composition des poules

2 ^{ème} SERIE	
Poule 1	Poule 2
S.C L'HONOR DE COS	TOULOUSE RUGBY CLUB
A.C LABASTIDE BEAUVOIR	VALENCE OL. D'ALBI
U.S CRITOURIENNE ET VERNIOLAISE	U.S SEVERAC
J.S CARAMAN	OL. MONTS DE LACAUNE-PLATEAU DU LAC
U.S BOULOGNE SUR GESSE	U.S VIELMUR
U.S VERDUN	R.C DU BRULHOIS 82
R.C QUINT-FONSEGRIVES	MARSSAC A.R.C
E.S St JEAN XV	S.C BRIATEXTE
R.C MAZERES XV	AVENIR OL. VIVIEZ
R.C LAVERNOSE LACASSE	AVENIR MONCLAR

3^{ème} SERIE

Poule 1	Poule 2
E.S MONTANS-PEYROLE-CADALEN	BONNAC OLYMPIQUE
XV DE LA SAVE	E.S VILLENouvelle
R.C DU ROUGIER	U.S PLATEAU DE SAULT
S.C MONTASTRUC	U.S HAUT SALAT
A.S LABASTIDE St GEORGES	U.S CASTELNAU BASTIDE 117
HAUTE VALLEE AVEYRON RUGBY	S.C ROQUETTES
CAMBON-CUNAC-PUYGOUZON XV	C.A PRAT BONREPAUX
BRENS OLYMPIQUE	R.C CRUXEEN
BRIGNEMONT A.C	VILLENEUVE DU PAREAGE XV
U.S FINHAN	U.S MAS D'AZIL

U.S PLATEAU DE SAULT

Règles particulières applicables à l'issue de la phase préliminaire :
A – Classement

Le classement général permettant de déterminer le rang dans la catégorie est établi, à l'issue de la phase préliminaire, en application des dispositions prévues aux articles 340.1 et 343 des Règlements Généraux.

B – Phase Finale

A l'issue de la phase préliminaire, **les associations classées aux deux premières places de chacune des poules** de la compétition, se qualifient directement pour les 1/4 de finales (4 clubs).

Les associations classées troisièmes, quatrièmes, cinquièmes et sixièmes de chacune des poules de la compétition, se qualifient pour les barrages (8 clubs).

Ces barrages se disputent sous la forme de rencontres « Aller ».

La rencontre « Aller » se joue sur le terrain de l'association la mieux classée à l'issue de la phase préliminaire.

Les 4 associations déclarées vainqueurs des barrages :

- se qualifient pour les 1/4 de finales de la compétition régionale Midi-Pyrénées et sont opposées aux 4 associations déjà qualifiées directement.

C – Forfait en phase « Retour »

Une association « A » déclarée « Forfait simple » lors d'une rencontre de la phase « Retour » devant l'opposer à une association « B » se verra retrancher les « points terrain » acquis lors de la rencontre de la phase « Aller » disputée contre cette même association « B ».

Par ailleurs, les dispositions de l'article 342-1 des Règlements Généraux sont également applicables.

D - Accession en catégorie supérieure :

A l'issue de la **phase préliminaire** de la saison 2017/2018, les associations classées **à la première place de chacune des poules** de la compétition concernée sont **promues directement** en catégorie supérieure (2 clubs) et prennent, pour l'ordre d'accession, le rang défini au classement établi à l'issue de la phase préliminaire .

Deux accessions supplémentaires seront attribuées aux associations ayant atteint **le meilleur niveau de la phase finale régionale Midi-Pyrénéese**, de la catégorie concernée, et qui ne sont pas promues directement.

l'ordre d'accession à la catégorie supérieure sera fonction du numéro attribué aux clubs pour leur participation au championnat de France de la catégorie.

Toutefois, compte tenu de la création de la Ligue OCCITANIE et de la mise en place éventuelle d'une nouvelle organisation des compétitions, les dispositions énoncées ci-dessus pourraient s'en trouver modifiées. De ce fait, le nombre de clubs promus pourrait être modifié dans des conditions qu'il n'est, actuellement, pas possible de préciser.

E- Relégation en catégorie inférieure :

Le nombre d'associations reléguées en catégorie inférieure est, en principe, égal à 4.

Le classement établi, **à l'issue de la phase préliminaire**, conformément aux articles 340.1, 341 et 343.2 des Règlements Généraux, pourra déterminer le rang des associations appelées à être rétrogradées

Toutefois, compte tenu de la création de la Ligue OCCITANIE et de la mise en place éventuelle d'une nouvelle organisation des compétitions, les dispositions énoncées ci-dessus pourraient s'en trouver modifiées. De ce fait, le nombre de clubs relégués pourrait être modifié dans des conditions qu'il n'est, actuellement, pas possible de préciser.

F – Coupe des Pyrénées

(Réservé)

Phase Finale

Barrages

Barrages		
Désignation	Oppositions	
Match 1	3 Poule 1	6 Poule 2
Match 2	4 Poule 2	5 Poule 1
Match 3	4 Poule 1	5 Poule 2
Match 4	3 Poule 2	6 Poule 1

1/4 de Finales

1/4 de Finales (Terrains neutres)		
Désignation	Oppositions	
Match 5	N° 1	Vainqueur match 2
Match 6	N° 3	Vainqueur match 4
Match 7	N° 4	Vainqueur match 1
Match 8	N°2	Vainqueur match 3

1/2 Finales

1/2 Finales (Terrains neutres)		
Désignation	Oppositions	
Match 9	Vainqueur match 5	Vainqueur match 7
Match 10	Vainqueur match 6	Vainqueur match 8

Finale

Finale		
Désignation	Oppositions	
Match 11	Vainqueur match 9	Vainqueur match 10

Qualification pour le Championnat de France de 2^{ème} Série

(Sous réserve de validation par la commission fédérale des épreuves)

Qualification pour les 1/32 ^{èmes} de finales		
N°	Type de qualification	Désignation
N° 1	Directe	Le Champion
N° 2	Directe	Le finaliste
N° 3	Directe	½ finaliste battu le mieux classé
N° 4	Directe	½ finaliste battu le moins bien classé
N° 5	Directe	¼ finaliste battu le mieux classé
N° 6	Directe	¼ finaliste battu immédiatement classé après n° 5
N° 7	Barragiste (Opposé au n° 2 du Pays Catalan)	¼ finaliste battu immédiatement classé après n° 6

Qualification pour le Championnat de France de 3^{ème} Série

(Sous réserve de validation par la commission fédérale des épreuves)

Qualification pour les 1/16 ^{èmes} de finales		
N°	Type de qualification	Désignation
N° 1	Directe	Le Champion
N° 2	Directe	Le finaliste
N° 3	Directe	½ finaliste battu le mieux classé
N° 4	Barragiste (Opposé au n° 1 du Pays Catalan)	½ finaliste battu le moins bien classé